

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE**

**Ministère de l'Environnement et des Energies
Renouvelables**

**Les Centres d'Enfouissement Techniques
pour déchets ménagers et assimilés.
(CET classe II)**

Etat des lieux et perspectives

CIC - 22/11/2018

Structure

- I RETROSPECTIVE
- II ETAT DES LIEUX
- III ACCOMPAGNEMENT DES MESURES DE CONSOLIDATION ET D'OPTIMISATION
- IV NOUVELLE VISION ET PERSPECTIVES

I - REROSPECTIVE

AVANT 2000 Enjeux et défis d'un autre genre (décennie noire)

Malgré le contexte dramatique du pays le service public de nettoyage et de collecte des déchets n'a jamais cessé d'être assuré.

Cependant : nombreuses carences

- **Absence de cadre législatif global et d'instruments réglementaires relatifs à la gestion des déchets ménagers**
- **Absence totale d'installations de traitement répondant aux exigences et aux normes de protection de l'environnement.**
- **Prolifération des décharges sauvages et dépôts anarchiques engendrant des atteintes à l'environnement liées à la pollution par les déchets**

Après 2000

LE CIEL S'ECLAIRCIT DANS TOUS LES DOMAINES ET NOTAMMENT LES DECHETS. LE PROGDEM EST DECLINE TRADUISANT LA VOLONTE DU GOUVERNEMENT DE METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES DECHETS

Programme national de gestion intégrée des déchets ménagers (PROGDEM) ambitieux et découlant de la loi 01/19 et du Programme national de l'environnement et du développement durable (PNAEDD).

Objectifs du PROGDEM

- ✓ amélioration du cadre de vie des citoyens
- ✓ Renforcement des moyens et équipements de collecte et de transport des services de la commune..
- ✓ Réorganisation de l'administration communale chargée de la gestion des déchets
- ✓ Ouverture du service public de gestion des déchets à l'investissement privé,
- ✓ Mise en œuvre d'un programme de formation et d'assistance technique,
- ✓ Promotion d'une Gestion intégrée des déchets ménagers

INVESTISSEMENTS COLOSSAUX





REALISATIONS

- Schémas directeurs communaux (1300)
- Eradication des décharges sauvages (2000)
- Centres d'enfouissement techniques classe II
- Décharges contrôlées
- Centres de tri, déchetteries et centres de transfert
- Création des EPICs de wilaya de gestion des CET (avec M.Finances, et M.Intérieur)
- Amélioration de l'Organisation de la collecte du transport et de l'élimination selon conditions garantissant la protection environnement et la préservation de l'hygiène milieu

- En 15 années d'existence le PROGDEM a permis une évolution assez significative de la gestion déchets , par rapport à la situation antérieure , notamment en termes de moyens et de technicité, mais pas assez eu égard aux ambitions de départ et aux efforts consentis.

II - Situation actuelle

- Production annuelle de déchets ménagers et assimilés: 13 Mt
- Taux de recyclage : inférieur à 7%

Installations de traitement

95 Centres d'Enfouissement Techniques

30 CET déchets Inertes

09 Centres de tri

09 Déchetteries

03 Centres de transfert

71 autres infrastructures de traitement des déchets sont en cours de réalisation

Multitudes de contraintes

- Carences et insuffisance Gestion technique selon normes de protection environnementale
- Déficience de viabilité financière (subvention)
- Faiblesse du taux de récupération- valorisation
- Carences lors conception réalisation (dimensionnement)
- Insuffisance dotation en moyens (Ex :stations traitement lixiviats)
- Saturation précoce des casiers

Etat des casiers

Etat	En exploitation		En cours
Taux de saturation	0 – 50%	50 – 100%	/
Nbre de casiers	38	88	10
Nbre de casiers en exploitation	126		/
Capacité en m ³	24 000 000		604 459

Source : AND

III - Accompagnement de Consolidation et d'optimisation

- ➔ - *Elaboration d'un manuel de gestion des Centres d'enfouissement technique (Guide) en collaboration avec le MICLAT et l'appui de la GIZ*
- *Guide de conception et d'aménagement de CET*

l'audit des CET à abouti sur le constat suivant:



- Ecart de conformité à la législation
- Nécessité de normes et standard de gestion technique des CET
- Carences Dossier d'Appel d'Offres

MEER propose :

➔ *Accompagnement AND (Agence Nationale des Déchets)*

- Optimisation et amélioration performances techniques***
- Conception Suivi réalisation des infrastructures***



- **Audit et expertise des CET**
- **Etude et examen technique des dossiers d'appel d'offres**

CET Mode d'élimination aux Limites très contraignantes

- Consommation terre
- Oppositions riverains
- Pollutions
- Pertes économiques (récupération- recyclage embryonnaire)

IV - Nouvelle Vision et Perspectives

MEER 2018 : Finalise la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Déchets à (SNGID 2035) :

- ▶ Se référant au droit désormais constitutionnel du citoyen à un environnement sain (amélioration de la qualité de vie) et s'adossant à la nouvelle vision économique du pays (prônant la diversification de l'économie nationale hors hydrocarbures), à la stratégie nationale de l'environnement (axe économie circulaire)
- ▶ Selon une démarche inclusive et participative

Objectifs de la SNGID

- ▶ Prévention des déchets
- ✓ Encouragement du tri sélectif valorisation
- ✓ Minimisation des risques sanitaires et environnementaux
- ✓ Application du principe Pollueur-Payeur
- ✓ Accroissement du rôle du secteur privé

Quatre priorités stratégiques de la SNGID 2035:

- ① Adaptation du cadre légal et institutionnel
- ① Restructuration du cadre financier et économique
- ① Renforcement de la communication et de l'éducation
- ① Construction d'infrastructures adéquates

FINALITE

- Assurer une transition vers l'économie circulaire dans laquelle les déchets seront transformés en une filière économique génératrice de richesse et créatrice d'emplois

Les infrastructures existantes (CET...) auront une place non seulement pour évoluer, mais constitueront des entités incontournables dans la mise en œuvre de cette nouvelle approche.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION